

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE
CANTON DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 18 mars 2024

Liste des délibérations affichée le : 25 mars 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président de séance : Frédéric PRONCHERY

Secrétaire élu : Nadine BERITON

Membres présents à la séance : Mme BENACEUR, Mme BENALI, Mme BERITON, Mme BIOSA, M. BONNA, M. CAZEMAGE, M. DEROT, Mme DRUGEON, Mme DUBOIS, M. DUBREUIL, M. GUILLEMOT, M. HECHAÏCHI, Mme JACOB, M. JAFFRE, Mme JAMBON, Mme JOTHIMANI, Mme LARDET, Mme LAVEIX, M. MAHUET, Mme MATHIEU, M. MAZILLE, M. MOUGIN, Mme PAYET, M. PRONCHERY, M. THEVENET, Mme TOUNARIE.

Membres ayant donné pouvoir : Mme DA SILVA (pouvoir à D. JAFFRE), M. DORMOY (pouvoir à M. MAZILLE), Mme EL ABED (pouvoir à S. THEVENET), M. FOREST (pouvoir à C. LAVEIX), M. PEYNET (pouvoir à A. MAHUET), Mme PLANCHE (pouvoir à M. HECHAÏCHI), M. ZAADA (pouvoir à F. PRONCHERY)

Membres excusés : M. DURGUN, Mme LARANJEIRA.

Réf. 2024.023-9a

OBJET : Vote des taux d'imposition directs locaux 2024

Rapporteur : Malik HECHAÏCHI

Selon l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités territoriales doivent délibérer avant le 15 avril sur les taux de fiscalité directe locale (THRS, TFPB, TFPNB, CFE et TEOM).

Il est proposé de voter les taux d'imposition 2024 inchangés par rapport à 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VOTE** les taux suivants pour 2024 :
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **8,27%**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **25,65 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **16,34 %**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Nadine BERITON



Le Maire,
Frédéric PRONCHERY

